

Le Pouvoir organisateur

L'enseignement catholique se définit tant par son projet décrit dans le document « Mission de l'école chrétienne » que par son mode d'organisation. Les écoles sont organisées par des associations de droit privé constituées de femmes et d'hommes issus de la société civile qui exercent collectivement la responsabilité de l'organisation et de la gestion de chaque établissement scolaire.

Le terme « PO » désigne l'ASBL Pouvoir organisateur constituée d'une Assemblée générale (AG) et d'un Organe d'administration (OA).

L'Assemblée générale définit les grandes orientations du Centre d'enseignement et délègue la responsabilité de la gestion courante de celui-ci à l'Organe d'Administration. Ce dernier supervise la gestion quotidienne et donne aux directions et à tout le corps enseignant et éducatif les moyens matériels et d'infrastructures nécessaires au meilleur exercice possible de leurs missions. Il gère pour se faire l'administration immobilière, financière et comptable, ainsi que les contacts avec l'ensemble des partenaires extérieurs au collège et écoles.

Il assure la gestion du personnel enseignant de l'école, veille au respect des grandes options pédagogiques de l'école et met en œuvre l'application du Projet Educatif, en collaboration avec les directions.

C'est lui qui, en accord avec l'asbl propriétaire des bâtiments (GBS, Gestion des Bâtiments Scolaires) et l'AG, définit et gère les projets utiles à l'extension, la rénovation ou la transformation des bâtiments.

À l'écoute et avec l'aide de tous les partenaires de la communauté éducative, il élabore le budget, vérifie et arrête les comptes et les propose à l'Assemblée Générale, il ordonne et approuve les dépenses. Il procède à tous engagements de personnels.

Soucieux des avis de l'ensemble de la communauté éducative, l'Organe d'Administration organise également des rencontres avec les représentants des associations de parents.

L'Organe d'Administration est composé de membres de compétences diversifiées et complémentaires, élus pour un terme renouvelable de trois ans. Les membres de l'Organe d'Administration se réunissent régulièrement.

L'Organe d'Administration est actuellement composé des membres suivants :

-  Monsieur Jean-Pierre Boosten, Président.
-  Monsieur Freddy Dethier, Vice-Président.

Assistent également aux réunions de l'Organe d'Administration :

-  Madame Magali De France, directrice de l'enseignement fondamental 3/9.
-  Madame Christelle Mayné, directrice de l'enseignement primaire 8/12.
-  Madame Anne Bodson, directrice de l'enseignement secondaire.
-  Monsieur Pierre-Yves Houssiaux, directeur adjoint de l'enseignement secondaire.
-  Madame Catherine Duqué, secrétaire de direction du collège.
-  Monsieur Philippe Zuyderhoff, économe, lorsque des questions financières ou économiques sont traitées.

Toute correspondance adressée à l'Organe d'Administration ou à l'un de ses membres peut être envoyée au secrétariat de direction de l'école ou via l'adresse mail po@e-ndc.org .